
PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration ordinaire

26/11/2025



TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	3
ORDRE DU JOUR.....	5
APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 4 OCTOBRE 2025.....	6
APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025.....	7
ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU BDE.....	8
Nomination du comité en charge des élections BDE.....	8
Vote de la date d'ouverture de dépôt des listes se présentant pour le BDE.....	9
Vote de la date de clôture de dépôt des listes se présentant pour le BDE.....	9
Vote des dates de campagne pour les élections du BDE.....	10
Vote de la date d'ouverture des élections pour le BDE.....	10
Approbation de la stratégie.....	11
Accentuation de la transparence et de la communication entre les instances du BDE... 12	
Propositions de modification du règlement intérieur du BDE-UTC.....	16
ANNEXES.....	18

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 20h11 le mercredi 26 novembre 2025 dans la salle FA206, à Benjamin Franklin, Rue Roger Couttolenc, 60200, Compiègne.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle.

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, 2 voix par trésorier, 2 voix par secrétaire, soit sept voix par pôle ».

Étaient présent·es :

PRÉNOM	NOM	ASSOCIATION	POSTE	PROCURATION	VOIX
Julie	Poncey	BDE	Présidente	Procuration de Paul Hervouet	1+1
Thomas	Schapman	BDE	Secrétaire général	-	1
Justin	Lemarchand	BDE	VP Logistique	-	1
Paul	Hervouet	BDE	VP RSE	-	1
Malo	Minart--Canou	BDE	VP Com	-	1
Inès	Guilly	BDE	VP Projet	-	1
Camille	Mainguet	PTE	Présidente	-	3
Flore	Brocard-Leclercq	PTE	Secrétaire	-	2
Raphaël	Sepierre	PTE	Trésorier	-	2
Bastien	Torres	PAE	Président		3
Louis	Levasseur	PAE	Secrétaire	-	2
Anouk	Ripolles	PAE	Trésorière	-	2
Sixtine	Dujardin	PSEC	Présidente	Procuration de Hugo Tessier	3+2
Pauline	Bouchet	PSEC	Trésorière	-	2

Pol	Discart	PVDC	Président	Procuration Clara Fuzier	de	3+2
Oscar	Rogelet	PVDC	Trésorier	-		2

Soit un total de 34 voix délibératives présentes ou représentées.

Étaient aussi invité-es :

- Baptiste Renard
- Lou Aubert-Debrue
- Armand Ochin

Le quorum de la moitié des voix délibératives, avec au moins deux membres du bureau restreint du BDE-UTC et un·e représentant·e par pôle, est atteint. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 20.2 des statuts du BDE-UTC.

ORDRE DU JOUR

Comme annoncé dans le mail du 19 novembre 2025, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du samedi 4 octobre 2025
 - Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du samedi 8 novembre 2025
 - Organisation des élections du BDE
 - Nomination du comité en charge des élections BDE
 - Vote de la date d'ouverture de dépôt des listes se présentant pour le BDE
 - Vote de la date de clôture de dépôt des listes se présentant pour le BDE
 - Vote des dates de campagne pour les élections du BDE
 - Vote de la date d'ouverture des élections pour le BDE
 - Vote de la date de clôture des élections pour le BDE
 - Approbation de la stratégie
 - Accentuation de la transparence et de la communication entre les instances du BDE
 - Propositions de modification du règlement intérieur du BDE-UTC
-

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 4 OCTOBRE 2025

Thomas Schapman remercie Sixtine Dujardin, Pauline Bouchet ainsi que l'ensemble des membres du CA pour leurs retours.

Résultat du vote relatif à l'approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du samedi 4 octobre 2025

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstentions	2

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du samedi 4 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025

Résultat du vote relatif à l'approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'Administration du samedi 8 novembre 2025

Voix pour	32
Voix contre	0
Abstentions	2

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du samedi 8 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU BDE

Thomas Schapman explique les modalités d'élection du bureau du BDE.

Comme annoncée lors de l'AG du 18 novembre 2025, les nouveaux statuts prendront effet à partir du 1er février 2026. De fait, l'élection aura lieu durant la période de validité des anciens statuts et le nouveau bureau prendra ses fonctions lors de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Il est proposé d'organiser les élections selon les modalités prévues dans les statuts actuels, pour un bureau qui soit valable lors de la prise d'effet des nouveaux statuts.

Pour rappel, d'après l'article 15 des statuts du BDE-UTC :

Le bureau restreint est élu par les membres votant-e-s à la majorité relative des votes exprimés.

Toute liste candidate doit être présentée au comité en charge des élections, ou au bureau temporaire le cas échéant. Ce comité, composé de trois membres, est défini par le conseil d'administration du BDE-UTC et son champ d'action est limité à une élection.

Les membres du comité en charge des élections ne peuvent pas faire partie d'une liste candidate.

Ce comité a pour rôle :

- la réception des listes et leur validation ;
- l'annonce officielle des listes candidates au lendemain de la clôture du dépôt des listes ;
- la mise en place du mode de scrutin conformément aux dispositions du règlement intérieur ;
- l'annonce des résultats.

La date limite de dépôt de listes est fixée par le conseil d'administration. Elle est communiquée aux membres au moins deux semaines avant. La date de l'élection est fixée à deux semaines après la date limite de dépôt des listes candidates.

Nomination du comité en charge des élections BDE

Il est proposé au conseil d'administration la nomination de Charlie Grosdemange, Julie Poncey et Yan-Salaun Riou pour constituer le comité en charge des élections.

Thomas Schapman fait remarquer qu'il est positif qu'un des membres du comité ne soit pas membre d'un pôle ou du BDE, afin de garantir la neutralité des élections.

Résultat du vote relatif à la nomination de Charlie Grosdemange, Julie Poncey et Yan-Salaun Riou au comité en charge des élections.

Voix pour	32
Voix contre	0

Abstentions	2
-------------	---

La décision est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vote de la date d'ouverture de dépôt des listes se présentant pour le BDE

Thomas Schapman explique les contraintes statutaires obligatoires concernant les dates des élections, à savoir que la date limite de dépôt de listes fixée par le conseil d'administration doit être communiquée aux membres au moins deux semaines avant. La date de l'élection est quant à elle fixée à deux semaines après la date limite de dépôt des listes candidates.

Pauline Bouchet propose que l'élection ait lieu pendant la période du 5 au 7 janvier car les étudiant·e·s seront rentrés à l'UTC pour les cours.

Bastien Torres demande s'il est possible d'annoncer la date d'ouverture du dépôt des listes plus de 2 semaines avant la date de clôture du dépôt des listes.

Thomas Schapman répond que c'est tout à fait possible car les statuts précisent que la date de dépôt des listes doit être communiquée au moins deux semaines avant. Il propose d'envoyer l'information dès lundi 1er décembre, soit la semaine prochaine. La seule date à obligatoirement faire voter par le CA est la date limite de dépôt des listes, il a été choisi de soumettre à la discussion l'ensemble du calendrier électoral.

Résultat du vote relatif à la fixation de la date d'ouverture de dépôt des listes se présentant pour le BDE au 1er décembre 2025

Voix pour	34
Voix contre	0
Abstentions	0

La date d'ouverture de dépôt des listes se présentant pour le BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Vote de la date de clôture de dépôt des listes se présentant pour le BDE

22 décembre à 23h59.

Résultat du vote relatif à la fixation de la date de clôture de dépôt des listes se présentant pour le BDE au 22 décembre 2025 23h59.

Voix pour	34
-----------	----

Voix contre	0
Abstentions	0

La date de clôture de dépôt des listes se présentant pour le BDE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Vote des dates de campagne pour les élections du BDE

23 décembre au 05 janvier 2026

Résultat du vote relatif à la fixation des dates de campagnes du 23 décembre 2025 au 5 janvier 2026

Voix pour	34
Voix contre	0
Abstentions	0

La fixation des dates de campagnes du 23 décembre 2025 au 5 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Vote de la date d'ouverture des élections pour le BDE

La date de l'élection est fixée à deux semaines après la date limite de dépôt des listes candidates. Les élections ont lieu pendant deux jours consécutifs.

6 janvier à minuit 1 ; Fermeture le 8 janvier à minuit 1

Résultat du vote relatif à la fixation de la date d'ouverture des élections pour le BDE au 6 janvier à 00h01

Voix pour	34
Voix contre	0
Abstentions	0

La fixation de la date d'ouverture des élections pour le BDE au 6 janvier à 00h01 est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Approbation de la stratégie

Pauline Bouchet fait remarquer que cette version de la note de stratégie manque de mesure concrète.

Sixtine Dujardin fait remarquer que cette note de stratégie pourrait être mise en rapport avec la charte RSE du BDE. Mais elle reconnaît que cette note de stratégie n'est pas la même.

Oscar Rogelet pense que les bureaux actuels n'auraient pas de légitimité à prendre des mesures concrètes qui impacteraient les prochains bureaux.

Thomas Schapman précise que cette note de stratégie pourra être modifiée lors de prochains CA et par les bureaux qui le souhaitent, celle-ci sera présentée lors du Comité de Pilotage du semestre prochain.

Résultat du vote relatif à l'approbation de la stratégie

Voix pour	17
Voix contre	0
Abstentions	17

La stratégie est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Accentuation de la transparence et de la communication entre les instances du BDE

Raphaël Sepierre souhaiterait plus d'informations concernant les différentes décisions prises par le BDE notamment en ce qui concerne les comités de sanctions. Notamment pour tous les incidents type VSS lors des événements.

Sixtine Dujardin précise que la Safe Zone tient ce rôle et qu'elle est tenue à une anonymisation complète. La cellule VSS est la seule personne auquel elle est tenue de rendre des comptes. Selon elle, pour des cas extrêmes il faudrait que ce soit communiqué au BDE pour prendre des mesures.

Camille Mainguet pense que cela permettrait de transmettre ces informations aux membres du CA.

Flore Brocard Leclerq demande à pouvoir avoir un suivi des sanctions pour vérifier si elles sont bien appliquées et que s'il y a un problème les pôles puissent réagir. Elle demande à ce que pour tous types de sanctions émises par le comité de sanction un compte rendu soit fait au CA.

Pol Discart émet des inquiétudes quant au fait que cela impliquerait de donner les noms des personnes concernées.

Raphaël Sepierre fait remarquer que la problématique est que pour l'instant ces informations sont transmises de façon informelle dans les passations. Le fait d'avoir des listes de gens sanctionnées officieuses que tout le monde et personne ne connaît ouvre la voie à ce qu'elle soit mal appliquée.

Pour Julie Poncey, il faudrait une mesure de confidentialité pour pouvoir transmettre les sanctions prises.

Pol Discart propose de faire comme la ban liste du PIC.

Pour Raphaël Sepierre la problématique est surtout de savoir si la sanction est légitime ou pas.

Pour Justin Lemarchand la question de la légitimité de la sanction est déjà vue par le comité de sanction.

Julie Poncey précise que l'ensemble de ces points sont précisés dans les nouveaux statuts.

Pour Oscar Rogelet, il faudrait peut-être pouvoir revoir les sanctions si elles ne sont plus légitimes, en proposant l'option dans le Règlement Intérieur. de revoir la décision au bout d'une certaine durée.

Bastien Torres explique que sur les Comités de Sanctions, on a beau être au courant, il n'y a pas de moyen de vérifier que les sanctions soient bien appliqués.

Julie Poncey demande s'il faudrait pouvoir communiquer la liste des sanctions aux organisateurs d'événements.

Pour Bastien Torres, ce serait le cas lorsqu'on parle d'interdit de bar dans les events.

Pour Pol Discart, il y a trop d'endroits où ça ne peut pas marcher, et des fois le simple fait d'avoir le nom de la personne dans une organisation ça peut peut-être tout faire fuiter.

Pour Raphaël Sepierre demande s'il y a un problème légal à celà, et si l'on ne pourrait pas soumettre ces personnes à des clauses de confidentialité.

Julie Poncey estime qu'il serait trop dangereux dans ce cas là d'envoyer la liste par mail, mais qu'on pourrait faire signer un contrat de confidentialité.

Camille Mainguet propose dans ce cas là de ne pas transmettre toute la liste mais seulement une partie propre à l'événement.

Oscar Rogelet estime qu'il serait trop compliqué de faire cela, il propose plutôt une liste à transmettre à tous les events

Thomas Schapman résume en disant qu'il faudrait un registre privé accessible uniquement au membre du CA, mais qui permettrait à ceux du CA en faisant la demande, de retrouver les noms des personnes sanctionnées, contre signature d'une clause de confidentialité. Celles-ci pouvant être transmises en partie par les présidents de pôles lorsqu'ils estiment que cela est nécessaire à des membres d'assos. L'ensemble de la procédure devant être précisé dans le RI.

Camille Mainguet ajoute que le SiMDE peut bloquer la vente de place pour les personnes sanctionnées

Oscar Rogelet explique qu'il est toujours possible d'en prendre une par le biais d'une personne extérieure.

Pour Raphaël Sepierre. cette liste pour events pourrait être communiquée à une personne par assos concernées.

Pour Justin Lemarchand, en plus de la limite proposée par le SiMDE, il faudrait aussi que le CA puisse avoir accès à ces informations. Cela permettrait aux membres du CA, investis dans la vie associative, de reconnaître les personnes qui chercheraient à contourner la sanction durant les événements.

Camille Mainguet propose aussi de donner la liste à la sécurité, comme c'est leur travail.

Pour Lou Aubert-debrue, au vu des discussions, le bannissement de soirée ce n'est pas faisable en pratique

Raphaël Sepierre demande si cela est vraiment légalement possible.

Florian Luu répond que pour les soirées organisées à titre privées, les organisateurs sont libres de refuser quiconque à l'entrée.

Thomas Schapman ajoute qu'il faut pour autant ne pas faire d'accusation ni tenir des propos discriminatoires.

Flore Brocard-Leclercq demande si, par rapport à la vente de ticket, il ne pourrait pas y avoir un système d'échange de place afin de vérifier à chaque fois que la place appartient à la bonne personne.

Camille Mainguet explique que c'est une fonctionnalité supposément développée par les billetteries Wooch mais que pour l'instant celle-ci n'est pas fonctionnelle.

Oscar Rogelet demande s'il est possible de simplement faire une liste des gens sanctionnés à transmettre aux events.

Pauline Bouchet ajoute que cela pourrait juste être une liste réduite de personnes sanctionnées,

Pol Discart ajoute également qu'elle pourrait être fournie à Défi sécu, et que ceux-ci sont par leur travail, tenus à la confidentialité.

Sixtine Dujardin prend l'exemple de la liste de Stop VSS, qui est officieuse et que personne n'a le droit de la diffuser ou transmettre. Il semble compliqué de garder la confidentialité d'une telle liste de personnes sanctionnées.

Oscar Rogelet est d'accord sur le fait que le partage de ces informations est difficilement évitable du simple fait que les étudiants discutent entre eux. Mais c'est pour lui aussi la conséquence directe de leurs actes, et qu'il est un peu normal que leurs actes affectent leur réputation.

Pauline Bouchet souhaite revenir sur la problématique des VSS, pour elle même si ça doit passer par un mail au sein du BDE, il faudrait faire des statistiques de ces actes pour faire prendre conscience aux étudiant·e·s de la problématique.

Pour Julie Poncey, il s'agit là du travail de Stop VSS.

Sixtine Dujardin ajoute qu'il y a des statistiques provenant d'une enquête questionnaire de Stop VSS et par rapport au chiffre de la safe zone, il y avait pour Stop VSS notamment la problématique de savoir si les statistiques de l'Integ devaient être publiées pour faire prendre conscience.

Pauline Bouchet ajoute que cela a été dit lors de l'AG.

Raphaël Sepierre estime qu'il serait bien de faire un bilan après chaque événement, par exemple le nombre de prises en charge.

Florian Luu répond que pour le cas de Secourut's, ces derniers sont soumis au secret professionnel et ne peuvent transmettre des statistiques qu'à l'organisateur.

Pour Sixtine Dujardin la problématique est que le BDE ne peut pas demander de comité de sanctions si personne n'en fait la demande.

Julie Poncey ajoute que pour le coup, le BDE ne peut pas émettre d'accusation envers les personnes.

Pauline Bouchet répond qu'il ne serait peut être pas nécessairement bien de publier des statistiques pour chaque événement, parce que cela stigmatiserait des événements en particulier. Il ne faudrait pas forcément le communiquer au grand public mais bien sûr, le laisser dans les passations.

Julie Poncey ajoute qu'il ne faudrait pas non plus stigmatiser les organisateurs des événements pour un travail de prévention mal fait.

Pour Oscar Rogelet il n'y a pas d'intérêt à ne pas communiquer les statistiques par événements, il faudrait justement dire au cotisants, à tel event il y a X VSS.

Raphaël Sepierre répond que cela pourrait provoquer la mort des événements.

Pour Julie Poncey toute cette discussion peut être une passation pour le nouveau bureau, et qu'il faudrait voir pour l'intégrer dans le Règlement Intérieur.

Propositions de modification du règlement intérieur du BDE-UTC

Thomas Schapman explique qu'à la suite de l'adoption des nouveaux statuts par l'assemblée générale, un nouveau règlement intérieur devra être adopté par le Conseil d'Administration. Il est proposé de le co-construire avec l'ensemble des pôles pendant le temps restant de la séance.

Thomas Schapman propose de commencer par le point important du montant de la cotisation. Comme discuté lors du dernier CA, il propose de fixer la cotisation annuelle à 30€ et la semestrielle à 20€ afin de continuer à inciter les gens à payer une cotisation annuelle.

Florian Luu demande si la cotisation annuelle actuelle peut être transformée en semestrielle pour les membres ayant déjà payé.

Thomas Schapman répond que ce n'est pas possible.

Arrivée de Armand Ochin dans la salle

Thomas Schapman propose de discuter du comité électoral, il suggère de reprendre la procédure des anciens statuts.

Florian Luu demande s'il serait possible d'augmenter le nombre de personnes membres de ce comité.

Julie Poncey suggère de proposer 6 personnes.

Justin Lemarchand propose de mettre 12 personnes

Inès Guilly répond qu'il sera peut être compliqué de trouver autant de personnes motivées.

Armand Ochin suggère de mettre au minimum 3 personnes.

Une première version du règlement intérieur sera soumis à discussion lors d'un prochain CA

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par la présidente de séance à 21h33.

La présidente de séance
Julie PONCEY



Le secrétaire de séance
Thomas SCHAPMAN



ANNEXES

Feuille d'émargement



Feuille d'émargement
Conseil d'Administration Ordinaire du BDE-UTC
26/11/2025

Prénom	NOM	Procuration (Prénom NOM)	Signature
VIA LO	TINART CANJOU		
Justin	Lemarchand		
Stéphane	Gully		
Flora	Brocard-- Redercq		
Raphoël	SEPIERRE		
Yoo	Robert-Debut		
Camille	MAINGUET		
Pauline	Baudet		
Sixtine	Dujardin	Hugo TESSIER	Dujardin
Baptiste	RENNARD		
Louis	LEVASSEUR		
Bastien	TORRES		
Arnoek	Ripelles		
Oscar	Rogebt		

